KAMI

ARCHITECTURE

PLAQUETTE GÉNÉRALE

SOMMAIRE

L'AGENCE

LES PROJETS

LES GRANDES ÉTAPES DE VOTRE PROJET

NOS PRESTATIONS

LES DIFFÉRENTS TYPES DE PROJET

VOS BESOINS

LES ÉTAPES DU DEVIS

NOS ENGAGEMENTS

LES CONDITIONS DES PRESTATIONS ET DES PRIX

ASSURANCES

Propriété intellectuelle KAMI ARCHITECTURE S.A.S. / Informations et conditions générales de prestations et de prix en annexe du présent document.

KAMI

ARCHITECTURE

L'AGENCE

L'AGENCE
KAMI ARCHITECTURE

Au sein d'une entreprise familiale d'Architecture, Viviane MALERON, Architecte DPLG, et toute l'équipe de KAMI ARCHITECTURE est à votre disposition afin de vous aider dans la concrétisation et le bon déroulement de votre projet.

KAMI ARCHITECTURE intervient à toutes les phases de votre projet, de la conception à la livraison, en passant par la maîtrise d'œuvre. Que vous optiez pour un projet clé en main ou fassiez appel à KAMI ARCHITECTURE pour une phase unique, nous mettons en œuvre tout notre savoir-faire pour faire de votre projet une réussite.

L'équipe de KAMI ARCHITECTURE est composée d'Architectes DPLG et d'Architectes d'intérieur afin de satisfaire la commande des particuliers et professionnels tels que les projets d'aménagement intérieur, rénovation et extension, construction neuve de maisons individuelles, logements collectifs, crèches, écoles, commerces, restaurants…

KAMI ARCHITECTURE répond également à la commande publique sur des projets de plus grande envergure, tels que le logement collectif, les établissements recevant du public, les écoles et les crèches… Les projets sont toujours menés dans un souci de respect des normes HQE et RT2020, en partenariat avec différents bureaux d'études.

NOS POINTS FORTS POUR PARTICULIERS ET PROFESSIONNELS

Réaliser des projets novateurs en respectant des contraintes législatives et budgétaires.

Apporter un regard professionnel sur les lois de construction en accord avec votre projet.

Être à l'écoute et proposer un suivi personnalisé en fonction de vos besoins dans une agence à taille humaine.

S'enquérir des savoirs faire nouveaux et des réalisations audacieuses actuelles.

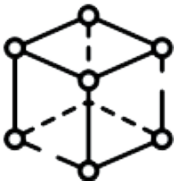

Modéliser les données du projet pour une maquette numérique 3D en construction ou rénovation.

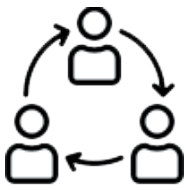

S 'entourer de collaborateurs variés et reconnus, afin de répondre aux délais et enjeux de votre projet.

Propriété intellectuelle KAMI ARCHITECTURE S.A.S. / Informations et conditions générales de prestations et de prix en annexe du présent document.

KAMI

ARCHITECTURE

LES PROJETS

LES PROJETS DE
KAMI ARCHITECTURE

PARTICULIER

MAISON INDIVIDUELLE, RENOVATION ET EXTENSION

Propriété intellectuelle KAMI ARCHITECTURE S.A.S. / Informations et conditions générales de prestations et de prix en annexe du présent document.

LES PROJETS DE
KAMI ARCHITECTURE

BUREAU

BUREAU, BÂTIMENT INDUSTRIEL

Propriété intellectuelle KAMI ARCHITECTURE S.A.S. / Informations et conditions générales de prestations et de prix en annexe du présent document.

LES PROJETS DE
KAMI ARCHITECTURE

PETITE ENFANCE

ÉCOLE, CRÈCHE ET MICRO-CRÈCHE

Propriété intellectuelle KAMI ARCHITECTURE S.A.S. / Informations et conditions générales de prestations et de prix en annexe du présent document.

LES PROJETS DE
KAMI ARCHITECTURE

LOGEMENT COLLECTIF

ACHAT, LOCATION,
RÉSIDENCE SÉNIOR,
RÉSIDENCE ÉTUDIANTE

Propriété intellectuelle KAMI ARCHITECTURE S.A.S. / Informations et conditions générales de prestations et de prix en annexe du présent document.

LES PROJETS DE
KAMI ARCHITECTURE

COMMERCE

RESTAURANT, MAGASIN,
BAR, LES LIEUX
RECEVANT DU PUBLIC

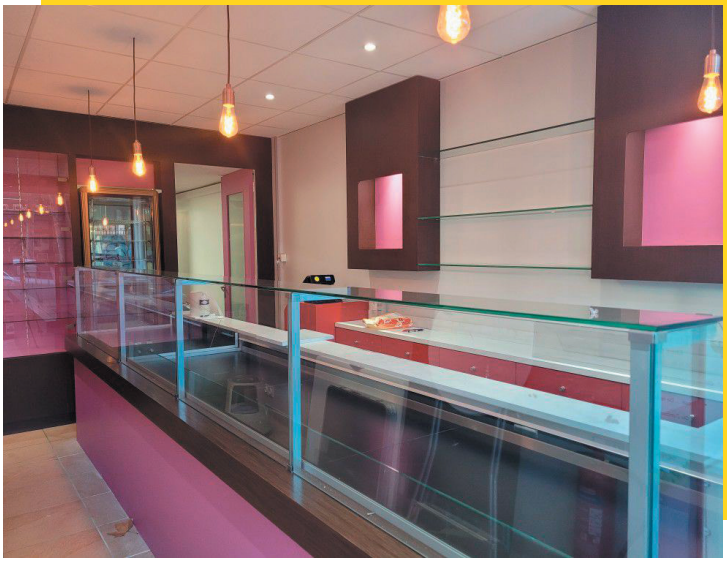

Propriété intellectuelle KAMI ARCHITECTURE S.A.S. / Informations et conditions générales de prestations et de prix en annexe du présent document.

KAMI ARCHITECTURE
VOUS ACCOMPAGNE SUR LES PROJETS SUIVANTS :

MAISON INDIVIDUELLE

CONSTRUCTION NEUVE

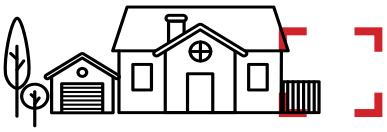

EXTENSION NEUVE

RÉHABILITATION OU
AMÉNAGEMENT D'INTÉRIEUR

BUREAU

CONSTRUCTION NEUVE

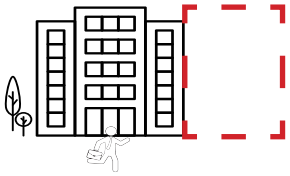

EXTENSION NEUVE

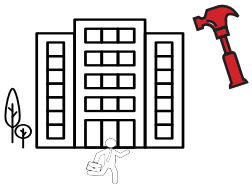

RÉHABILITATION OU
AMÉNAGEMENT D'INTÉRIEUR

PETITE ENFANCE
ÉCOLE, CRÈCHE ET MICRO-CRÈCHE

CONSTRUCTION NEUVE

EXTENSION NEUVE

RÉHABILITATION OU
AMÉNAGEMENT D'INTÉRIEUR

LOGEMENT COLLECTIF
ACHAT, LOCATION, RÉSIDENCE SÉNIOR, RÉSIDENCE ÉTUDIANTE

CONSTRUCTION NEUVE

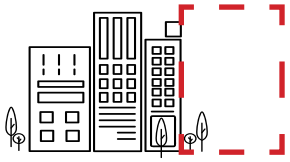

EXTENSION NEUVE

RÉHABILITATION OU
AMÉNAGEMENT D'INTÉRIEUR

COMMERCE
RESTAURANT, MAGASIN, BAR, LES LIEUX RECEVANT DU PUBLIC

CONSTRUCTION NEUVE

EXTENSION NEUVE

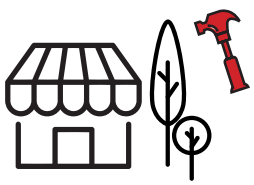

RÉHABILITATION OU
AMÉNAGEMENT D'INTÉRIEUR

Propriété intellectuelle KAMI ARCHITECTURE S.A.S. / Informations et conditions générales de prestations et de prix en annexe du présent document.

KAMI
ARCHITECTURE

LES GRANDES ÉTAPES DE VOTRE PROJET

NOS PRESTATIONS

LA CONCRÉTISATION À LA CARTE DE VOTRE PROJET D'ARCHITECTURE

L'agence KAMI ARCHITECTURE accompagne les Particuliers et les Entreprises durant toutes les étapes du processus de votre projet d'Architecture avec :

PRESTATIONS CONSEILS

Des Prestations de CONSEILS :
Nous participons dès les premières VISITES CONSEILS des locaux ou avant travaux pour déceler le potentiel et la faisabilité de votre projet.

Nous donnons un AVIS sur les solutions possibles d'implantation en respectant les réglementations urbaines et les normes de sécurité et d'accessibilité.

Puis, nous réalisons une ESQUISSE DE FAISABILITÉ adéquate des différentes possibilités d'aménagements.

ÉTUDE PRÉLIMINAIRES

PRESTATIONS ACCOMPAGNEMENTS

Des Prestations d'ACCOMPAGNEMENTS :
Nous réalisons les ÉTUDES DE CONCEPTION en accord avec l'image et les directives de votre projet en représentant l'image de marque de votre société :
- Jusqu'à la MAITRISE D'OEUVRE avec des solutions clefs en main ou partielles, avec un SUIVI ASSIDU LORS DU CHANTIER.

- En gérant les RELATIONS DYNAMIQUES ET CONSTRUCTIVES envers les différents intervenants du projet.

- Tout cela grâce à une CONNAISSANCE DU CADRE ADMINISTRATIF ET RÈGLEMENTAIRE pour l'obtention dans les délais de vos demandes administratives.

MISSION PARTIELLE **MISSION PARTIELLE + PRO** **MISSION COMPLÈTE**

PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES

Des Prestations COMPLÉMENTAIRES :
Pour des besoins spécifiques :
- RELEVES Loi Carrez,
- INFORMATISATION des plans,
- DECORATION ET AMENAGEMENTS...

OPTIONS

N'hésitez pas à venir en parler avec nous, l'équipe KAMI ARCHITECTURE est à vos côtés pour réussir votre projet.

Propriété intellectuelle KAMI ARCHITECTURE S.A.S. / Informations et conditions générales de prestations et de prix en annexe du présent document.

NOS PRESTATIONS
EN FONCTION DE VOS BESOINS :

JE SUIS UN PARTICULIER

⟶ J'AI BESOIN DE PLANS INTÉRIEURS

Mission décoration

⟶ J'AI BESOIN DE PLANS INTÉRIEURS + MODIFICATION DE FAÇADE

Mission partielle

⟶ J'AI BESOIN D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE

Mission partielle

⟶ J'AI BESOIN D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE OU D'UN DÉPOT DE DÉCLARATION PRÉALABLE + PLANS DES ENTREPRISES

Mission partielle + projet

⟶ J'AI BESOIN D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE OU D'UN DÉPOT DE DÉCLARATION PRÉALABLE + PLANS DES ENTREPRISES + CHANTIER

Mission complète

⟶ SI JE N'AI PAS DE PLANS EXISTANTS

Option Relevé

⟶ SI JE SOUHAITE UN VOLET DÉCORATION EN PLUS

Mission décoration

Propriété intellectuelle KAMI ARCHITECTURE S.A.S. / Informations et conditions générales de prestations et de prix en annexe du présent document.

NOS PRESTATIONS
EN FONCTION DE VOS BESOINS :

JE SUIS UNE ENTREPRISE QUI NE REÇOIT PAS DE PUBLIC

⟶ J'AI BESOIN DE PLANS INTÉRIEURS

Mission décoration

⟶ J'AI BESOIN DE PLANS INTÉRIEURS + MODIFICATION DE FAÇADE

Mission partielle

⟶ J'AI BESOIN D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE

Mission partielle

⟶ J'AI BESOIN D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE OU D'UN DÉPOT DE DÉCLARATION PRÉALABLE + PLANS DES ENTREPRISES

Mission partielle + projet

⟶ J'AI BESOIN D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE OU D'UN DÉPOT DE DÉCLARATION PRÉALABLE + PLANS DES ENTREPRISES + CHANTIER

Mission complète

⟶ SI JE N'AI PAS DE PLANS EXISTANTS

Option Relevé

⟶ SI JE SOUHAITE UN VOLET DÉCORATION EN PLUS

Mission décoration

Propriété intellectuelle KAMI ARCHITECTURE S.A.S. / Informations et conditions générales de prestations et de prix en annexe du présent document.

NOS PRESTATIONS
EN FONCTION DE VOS BESOINS :

JE SUIS UNE ENTREPRISE QUI REÇOIT DU PUBLIC

⟶ J'AI BESOIN DE PLANS INTÉRIEURS

Mission décoration

⟶ J'AI BESOIN DE PLANS INTÉRIEURS + MODIFICATION DE FAÇADE

Mission partielle

⟶ J'AI BESOIN D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE + ERP

Mission partielle

⟶ J'AI BESOIN D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE OU D'UN DÉPOT DE DÉCLARATION PRÉALABLE + ERP + PLANS DES ENTREPRISES

Mission partielle + projet

⟶ J'AI BESOIN D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE OU D'UN DÉPOT DE DÉCLARATION PRÉALABLE + ERP + PLANS DES ENTREPRISES + CHANTIER

Mission complète

⟶ SI JE N'AI PAS DE PLANS EXISTANTS

Option Relevé

⟶ SI JE SOUHAITE UN VOLET DÉCORATION EN PLUS

Mission décoration

Propriété intellectuelle KAMI ARCHITECTURE S.A.S. / Informations et conditions générales de prestations et de prix en annexe du présent document.

LES ÉTAPES DU DEVIS PAR PHASES

*

MISSION COMPLÈTE

MISSION PARTIELLE + PRO

MISSION PARTIELLE

PRISE DE CONTACT

- Gratuite et sans engagement
- Sur place ou en agence

ÉTUDES PRÉLIMINAIRES

- Vérification de la faisabilité du projet en fonction du programme, budget, lieu, réglement urbanisme et planning
- Réalisation de plans d'esquisses

AVANT PROJET + PERMIS DE CONSTRUIRE OU DÉCLARATION PRÉABLABLE OU DOSSIER ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC

- Conception du projet en plans, coupes, façades, vues 3D et planches tendances
- Dossier administratif CERFA
- Suivi de budget et du planning

PROJET CONCEPTION GÉNÉRALE

- Les plans techniques pour la consultation des entreprises
- Descriptif technique de mise en oeuvre de tous les lots
- Suivi de budget et du planning

APPEL D'OFFRE - CHANTIER

- Dossier de consultation des entreprises et anaylse des offres pour passation des marchés travaux
- La phase de chantier : la maitrise d'oeuvre avec le suivi technique, administratif et financier
- Suivi de budget et du planning

OPTIONS

- Relevés Loi Carrez
- Décoration et recherche Mobiliers

Les 4 phases sont à prendre dans l'ordre, au choix selon chaque besoin.

*vos besoins

Propriété intellectuelle KAMI ARCHITECTURE S.A.S. / Informations et conditions générales de prestations et de prix en annexe du présent document.

KAMI
ARCHITECTURE

PRISE DE CONTACT

00_MI_PDC

Propriété intellectuelle KAMI ARCHITECTURE S.A.S. / Informations et conditions générales de prestations et de prix en annexe du présent document.

00_PRISE DE CONTACT

QUAND ?

Au démarage de votre idée.
Lors du rendez-vous, nous prenons ensemble les bases :

- Techniques
- Administratives
- Financières

OÙ ?

Le premier rendez-vous peut se dérouler à l'agence ou sur les lieux du projet.

COMBIEN ?

Le premier rendez-vous est gratuit et sans engagement. Il nous permet de comprendre votre projet et les missions dont vous avez besoin.

LE RENDEZ-VOUS

VOUS

Vous expliquez vos intentions de projet :

- Vos goûts
- Vos besoins
- Vos budgets
- La date approximative de livraison

L'ARCHITECTE

- Explique sa méthodologie
- Fait une visite découverte des lieux
- Donne son avis

LES DOCUMENTS

LES DOCUMENTS À DONNER EN AMONT

- Coordonnées du prospect
- Plans de l'existant
- Compromis Notaire
- Plans géomètre
- PLU de la ville
- Cadastre
- Adresse terrain
- Programme détaillé
- Budget
- Planning

ÉTABLISSEMENT DU DEVIS DES PRESTATIONS ARCHITECTE* EN FONCTION DE VOS BESOINS PAR NOS SOINS.

*Devis des prestations architecte : devis qui ne comprend pas les travaux.

Propriété intellectuelle KAMI ARCHITECTURE S.A.S. / Informations et conditions générales de prestations et de prix en annexe du présent document.

KAMI
ARCHITECTURE

ÉTUDES PRÉLIMINAIRES

01_ETUD_PRE
01_MI_ETUDE_PRE

Propriété intellectuelle KAMI ARCHITECTURE S.A.S. / Informations et conditions générales de prestations et de prix en annexe du présent document.

01_ÉTUDES PRÉLIMINAIRES

ANALYSE

L'ARCHITECTE ANALYSE :

- LE PROGRAMME
- LE BUDGET
- LE LIEU
- PREND CONTACT AVEC L'URBANISME
- LE PLANNING

RÉALISATION PAR KAMI

CELA COMPOSE LE DOSSIER DES ÉTUDES PRÉLIMINAIRES OÙ L'ON RETROUVE :

GABARIT DE CONSTRUCTION

+

ESQUISSE

BUDGET

+

PLANNING

DÉCISION

AVEC LES ÉLÉMENTS D'ANALYSE FOURNIS PAR KAMI ARCHITECTURE, LE CLIENT SE POSITIONNE SUR LA SUITE DE SON PROJET

OUI

On continue ensemble

NON

Le projet s'arrête

Propriété intellectuelle KAMI ARCHITECTURE S.A.S. / Informations et conditions générales de prestations et de prix en annexe du présent document.

KAMI
ARCHITECTURE

FIN DE L'ÉTUDE PRÉLIMINAIRE

Propriété intellectuelle KAMI ARCHITECTURE S.A.S. / Informations et conditions générales de prestations et de prix en annexe du présent document.

KAMI
ARCHITECTURE

MISSION PARTIELLE PERMIS DE CONSTRUIRE

02_APS
03_APD
04_DP
04_DP-ERP
04_ERP
04_PC
04_PC_MOD
04_PC-ERP

Propriété intellectuelle KAMI ARCHITECTURE S.A.S. / Informations et conditions générales de prestations et de prix en annexe du présent document.

02_AVANT-PROJET SOMMAIRE

MONTAGE DU DOSSIER :

1. PLAN

PLAN AMÉNAGEMENT +
LES CONTRAINTES

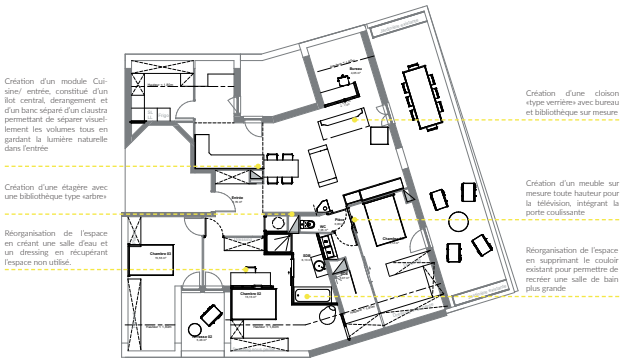

Plan 100e

2. TABLEAU DES SURFACES

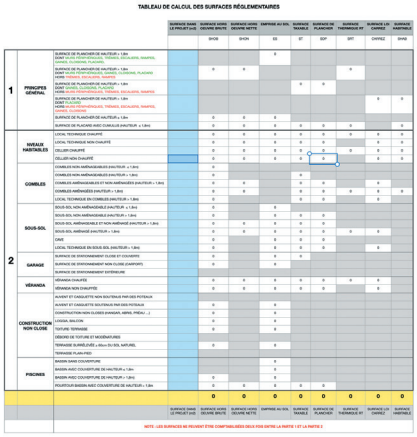

3. BUDGET

BUDGET

Le montant prévisionnel des travaux est ajusté à l'appui des choix validés.

4. PLANNING

PLANNING

Établissement d'un planning prévisionnel qui contient un ordre d'intervention de l'ensemble des entreprises au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

Propriété intellectuelle KAMI ARCHITECTURE S.A.S. / Informations et conditions générales de prestations et de prix en annexe du présent document.

PLANCHE TENDANCE

Les inspirations

Les matières

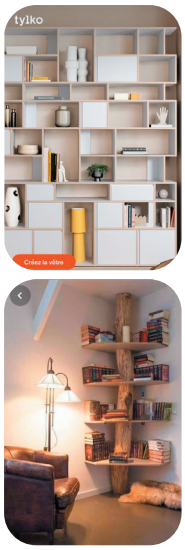

Les couleurs

VISUEL 3D

AVANT TRAVAUX

PROPOSITION 3D

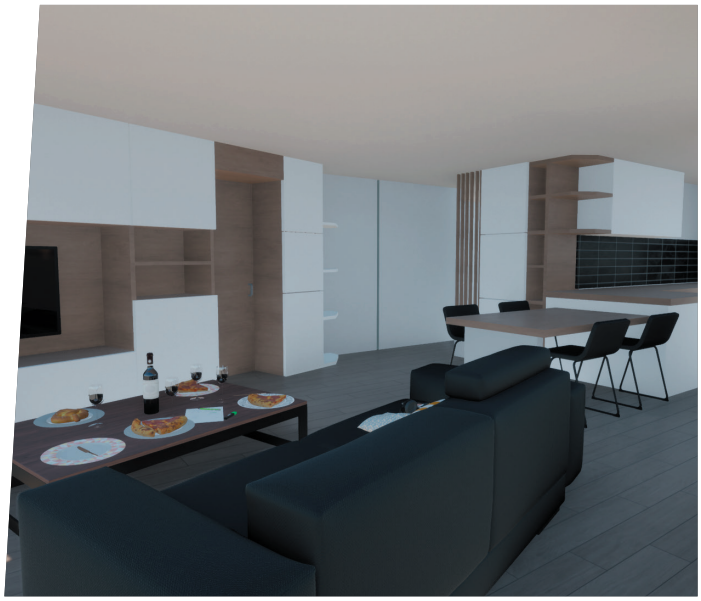

Propriété intellectuelle KAMI ARCHITECTURE S.A.S. / Informations et conditions générales de prestations et de prix en annexe du présent document.

1. PLAN

PLAN CÔTE

Plan 100e, coupes, façades, plan masse

2. BUDGET

BUDGET

Le montant prévisionnel des travaux est ajusté, à l'appui des choix validés.

3. PLANNING

PLANNING

Établissement d'un planning prévisionnel qui contient un ordre d'intervention de l'ensemble des entreprises au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

Propriété intellectuelle KAMI ARCHITECTURE S.A.S. / Informations et conditions générales de prestations et de prix en annexe du présent document.

L'architecte établit et signe les documents graphiques et autres pièces écrites de sa compétence, nécessaires à la constitution du dossier de demande de permis de construire suivant la réglementation en vigueur.
- Il assiste le maître d'ouvrage pour la constitution du dossier administratif après lui avoir indiqué le contenu obligatoire de ce dossier et les pièces dont la fourniture lui incombe.
- Le maître d'ouvrage, après avoir signé tous les documents, y compris les documents graphiques, dépose le dossier de permis de construire auprès du service instructeur.

CONTENU DU DOSSIER PERMIS DE CONSTRUIRE :

PC1 : Un plan de situation, afin d'identifier les règles d'urbanisme applicables.
Ce plan permet de situer le terrain sur la commune et de localiser sa zone.

PC2 : Un plan de masse de la construction existante et/ou du projet. (vue aérienne)
Ce plan fait apparaître les bâtiments existants sur le terrain ainsi que ceux à édifier. Les dimensions et implantations du projet y figurent. Aussi, l'emplacement prévu pour le raccordement aux réseaux, les arbres existants et ceux qui seront abattus.

PC3 : Un plan de coupe du terrain et de la construction avant et après les travaux.
Ce plan montre le profil du terrain . Il indique donc le volume extérieur des constructions et leurs implantations par rapport au profil du terrain.

PC4 : Une notice descriptive du projet.
La notice présente le projet dans sa globalité, la configuration du terrain, les matériaux et coloris prévus pour la construction.

PC5 : Un plan de façades et des toitures.
Ces plans permettent d'apprécier l'aspect extérieur de la construction ainsi que ses hauteurs.

PC6 : Un document graphique 3D, permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement.
Elle permet à l'administration d'avoir une vision précise du projet visible depuis l'espace public.

PC7 : Une photographie situant le terrain dans l'environnement proche.
Elle doit permettre de visualiser les constructions ou terrains situés à proximité immédiate de la construction.

PC8 : Une photographie situant le terrain dans l'environnement lointain.
Elle doit faire apparaître la rue, les espaces publics, les façades, ou le paysage environnant.

Le formulaire Cerfa.
Correspondant au type de projet à réaliser (ex : Cerfa 13406*07 pour la construction d'une maison individuelle, son extension, ou ses annexes).

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE CHARGÉ DE L'URBANISME

Demande de Permis de construire

1/12

cerfa
N° 00000*00

Propriété intellectuelle KAMI ARCHITECTURE S.A.S. / Informations et conditions générales de prestations et de prix en annexe du présent document.

04_PERMIS DE CONSTRUIRE + AUTORISATION OUVERTURE

ÉTABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC

Les établissements recevant du public (ERP) sont soumis à des obligations en matière de sécurité et de lutte contre l'incendie. Les ERP sont constitués de tous les bâtiments, locaux et enceintes dans lesquels des personnes extérieures sont admises, en plus du personnel.

CONTENU DU DOSSIER PC :

PC1 : Un plan de situation, afin d'identifier les règles d'urbanisme applicables.
Il présente la situation géographique de la parcelle du terrain qui va accueillir l'ERP.

PC2 : Un plan de masse de la construction existante et/ou du projet. (vue aérienne)
Ce plan fait apparaître les bâtiments existants sur le terrain ainsi que ceux à édifier. Les dimensions et implantations du projet y figurent. Aussi, l'emplacement prévu pour le raccordement aux réseaux, les arbres existants et ceux qui seront abattus.

PC3 : Un plan de coupe du terrain et de la construction avant et après les travaux.
Ce plan montre le profil du terrain . Il indique donc le volume extérieur des constructions et leurs implantations par rapport au profil du terrain.

PC4 : Une notice descriptive du projet.
La notice présente le projet dans sa globalité, la configuration du terrain, les matériaux et coloris prévus pour la construction.

PC5 : Un plan de façades et des toitures.
Ces plans permettent d'apprécier l'aspect extérieur de la construction ainsi que ses hauteurs.

PC6 : Un document graphique 3D, permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement.
Elle permet à l'administration d'avoir une vision précise du projet visible depuis l'espace public.

PC7 : Une photographie situant le terrain dans l'environnement proche.
Elle doit permettre de visualiser les constructions ou terrains situés à proximité immédiate de la construction.

PC8 : Une photographie situant le terrain dans l'environnement lointain.
Elle doit faire apparaître la rue, les espaces publics, les façades, ou le paysage environnant.

Le formulaire Cerfa.
Correspondant au type de projet à réaliser.

+ DOSSIER ERP :

Plans d'accessibilité + Notice.
Ce document devient obligatoire depuis 2005. Il doit être réalisé par un bureau d'études particulier, devant inclure une notice contenant des explications sur les caractéristiques des équipements et des dispositifs sélectionnés.

Plans sécurité + Notice.
Il contient des illustrations sur tous les niveaux du bâtiment. Il indique les divers passages ouverts au public. Cette formalité est aussi complétée par un document explicatif écrit qui présente les types de matériaux utilisés pour l'exécution des travaux.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE CHARGÉ DE LA CONSTRUCTION

Demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public (ERP)

cerfa
N° 00000*00

Cette demande fait suite à un agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) approuvé : Oui ☐ Non ☐

Propriété intellectuelle KAMI ARCHITECTURE S.A.S. / Informations et conditions générales de prestations et de prix en annexe du présent document.

KAMI
ARCHITECTURE

FIN DE LA MISSION PARTIELLE

Propriété intellectuelle KAMI ARCHITECTURE S.A.S. / Informations et conditions générales de prestations et de prix en annexe du présent document.

MISSION PARTIELLE PERMIS DE CONSTRUIRE + PROJET TECHNIQUE

05_PRO

Propriété intellectuelle KAMI ARCHITECTURE S.A.S. / Informations et conditions générales de prestations et de prix en annexe du présent document.

05_ÉTUDE DE PROJET DE CONCEPTION GÉNÉRAL*

Après obtention du permis de construire et avec votre accord, l'architecte assure la conception technique. Au commencement des études de projet, sur la base des propositions de l'architecte, le maître d'ouvrage précise le programme en indiquant notamment la nature et les caractéristiques des matériaux, des procédés constructifs et équipements intérieurs retenus en APD.

PLAN DE SOL 50e

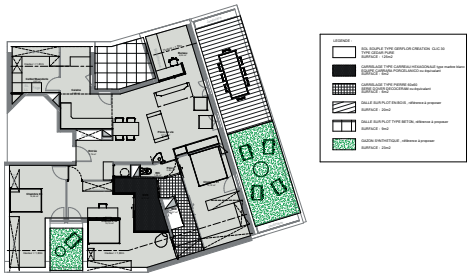

PLAN D'ÉLECTRICITÉ 50e

PLAN DE PEINTURE 50e

PLAN DE CUISINE 50e

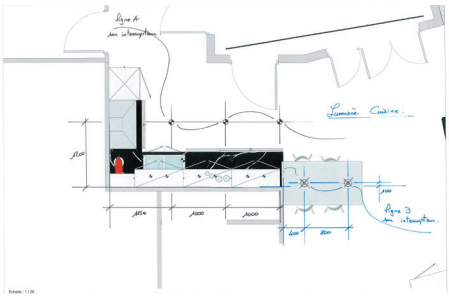

PLAN DE MOBILIER 50e

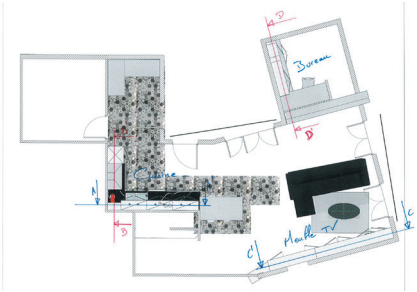

PLAN DE DÉMOLITION 50e

PLANCHE MATÉRIAUX

SUIVI DU BUDGET ET DU PLANNING

Propriété intellectuelle KAMI ARCHITECTURE S.A.S. / Informations et conditions générales de prestations et de prix en annexe du présent document.

KAMI
ARCHITECTURE

FIN DE LA MISSION PARTIELLE PERMIS DE CONSTRUIRE
+
PROJET TECHNIQUE

Propriété intellectuelle KAMI ARCHITECTURE S.A.S. / Informations et conditions générales de prestations et de prix en annexe du présent document.

KAMI
ARCHITECTURE

MISSION COMPLÈTE

06_DCE
07_VISA
08_DET
09_AOR
10_DOE

Propriété intellectuelle KAMI ARCHITECTURE S.A.S. / Informations et conditions générales de prestations et de prix en annexe du présent document.

06_DOSSIERS DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

DOSSIER

CONSTITUTION
DOSSIER CONSULTATION DES ENTREPRISES

Liste des entreprises sélectionnées

Le règlement de consultation

Demande d'assurances

Plan de la phase 05

Descriptif des travaux par lot

Listing des travaux à faire avec les montants à remplir par les entreprises

LES ÉTAPES DU CHOIX DES ENTREPRISES

1
Envoi aux entreprises

→

2
Analyse comparative des offres reçues des entreprises

3
Soumet le choix au maître d'ouvrage

→

4
Signature des contrats de travaux pour le maître d'ouvrage et les entreprises

CHOIX FINAL ET ENGAGEMENT

Le maître d'ouvrage, l'architecte et les entreprises conviennent d'une date d'ouverture du chantier. Le maître d'ouvrage signe et transmet à la **D**éclaration d'**O**uverture de **C**hantier.

→

→

Propriété intellectuelle KAMI ARCHITECTURE S.A.S. / Informations et conditions générales de prestations et de prix en annexe du présent document.

08_DIRECTION DE L'EXÉCUTION DES CONTRATS DE TRAVAUX

LE CHANTIER :

ARCHITECTE (*MOE)

Organise et dirige les réunions de chantier

Rédige des comptes rendus de chantier
(1 fois par semaine avec le client et les entreprises)

Vérifie l'avancement des travaux et leurs conformités
(à l'aide d'un planning d'avancement)

Bilan financier
(avec le pourcentage d'avancement aux entreprises)

L'architecte prend des photos tout le long du chantier

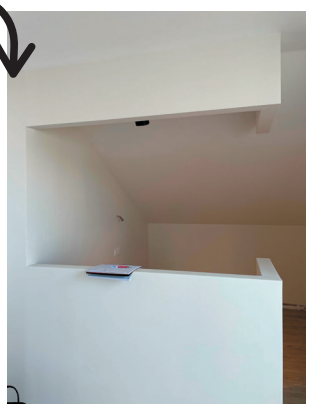
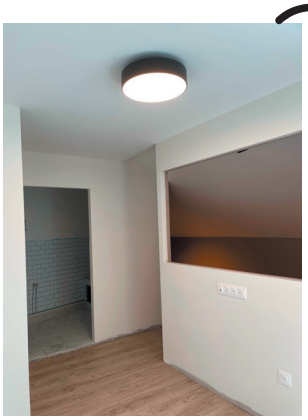
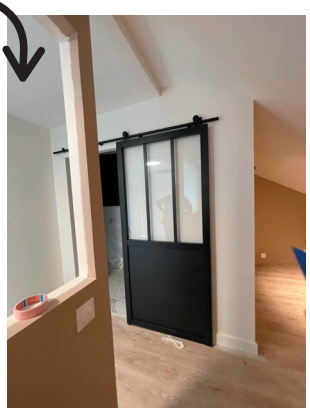

Propriété intellectuelle KAMI ARCHITECTURE S.A.S. / Informations et conditions générales de prestations et de prix en annexe du présent document.

09_ASSISTANCE AUX OPÉRATIONS DE RÉCEPTION

L'ARCHITECTE :

1
Donne la date de fin de chantier

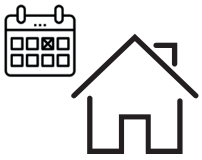

2
Convoque :
- Toutes les entreprises
- Maître d'ouvrage (*MOA)
- Maître d'oeuvre (*MOE)

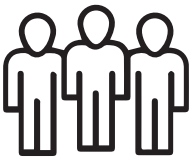

POUR LA VISITE FINALE :

1
Inspection de fin chantier avec chaque entreprise

2
Rédiger les procès verbaux

3
Établir une liste des réserves (les entreprises ont 15 jours pour lever les réserves)

Cette étape est établie si le chantier n'est pas fini ou si le maître d'ouvrage proteste des erreurs.

+

Bilan financier de fin de chantier

4
Le maître d'ouvrage, le maître d'oeuvre et les entreprises signent la validation de fin de chantier

+

Remise des clefs

Propriété intellectuelle KAMI ARCHITECTURE S.A.S. / Informations et conditions générales de prestations et de prix en annexe du présent document.

KAMI
ARCHITECTURE

FIN DE LA MISSION COMPLÈTE

Propriété intellectuelle KAMI ARCHITECTURE S.A.S. / Informations et conditions générales de prestations et de prix en annexe du présent document.

KAMI
ARCHITECTURE

OPTIONS

00_RELEVE
CRÉATION DES PAGES DE DÉCORATION
VUES 3D

Propriété intellectuelle KAMI ARCHITECTURE S.A.S. / Informations et conditions générales de prestations et de prix en annexe du présent document.

00_RELEVÉ

PLAN D'ÉTAT DES LIEUX

L'architecte visite et récupère les documents suivants (liste demandée pendant la prise de contact).

Si nécessaire, nous vous proposons :
- Un plan d'état des lieux avant la modification du projet.
-Le lien de la visiste virtuelle des lieux pour une consultation à distance. (Caméra 3D)

PLAN À L'ÉCHELLE AVANT MODIFICATION DU PROJET

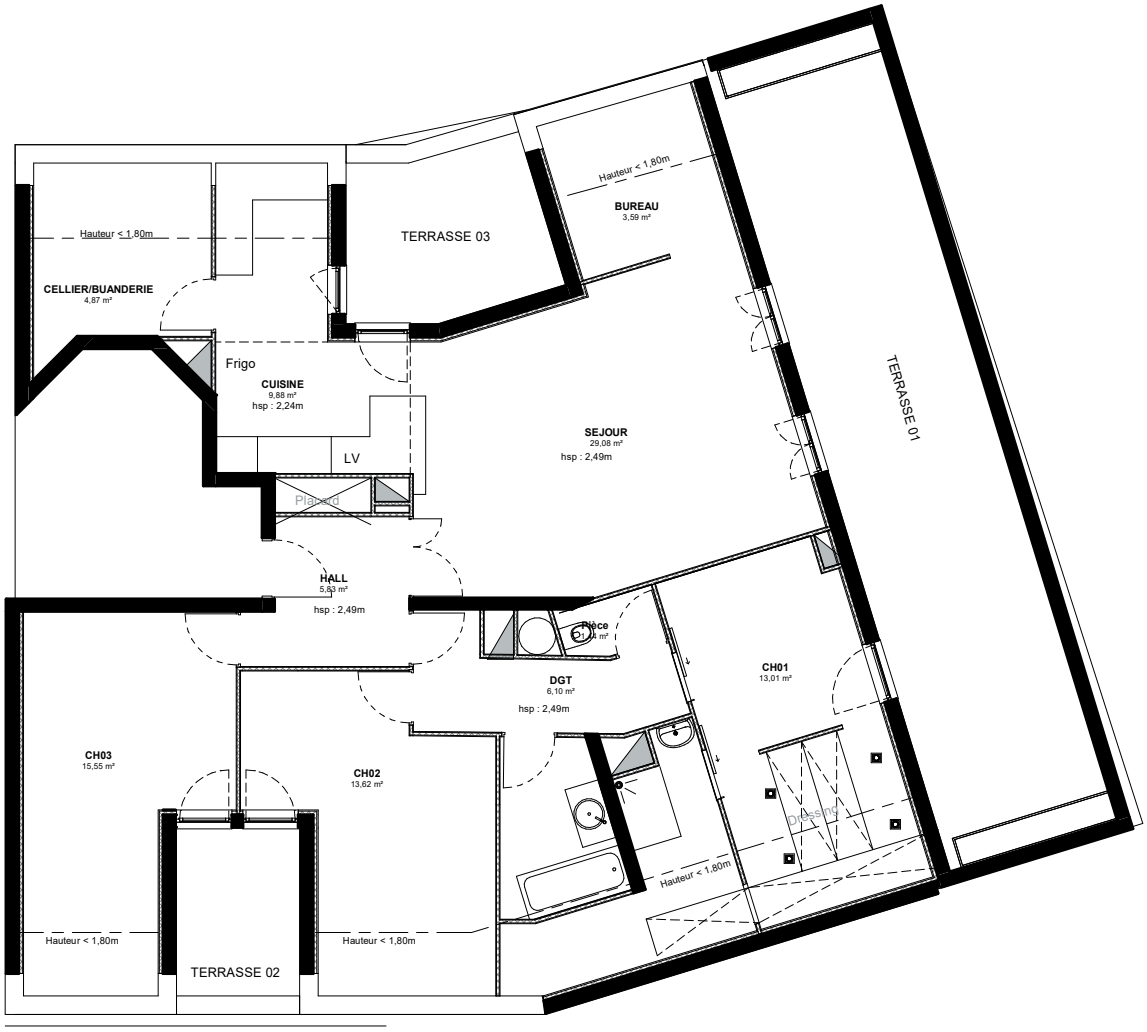

Propriété intellectuelle KAMI ARCHITECTURE S.A.S. / Informations et conditions générales de prestations et de prix en annexe du présent document.

NOS ENGAGEMENTS

ORDRE DES ARCHITECTES

KAMI ARCHITECTURE adhère à l'Ordre des Architectes sous le numéro National S18535. C'est une obligation légale pour nous et un gage de qualité pour vous. Une copie de cette attestation est en annexe de chaque contrat. «La profession d'architecte est une profession règlementée soumise aux dispositions de la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 modifiée sur l'architecture et ses décrets d'application, en particulier le décret n° 80-217 du 20 mars 1980 portant code des devoirs professionnels des architectes » (Ces textes sont téléchargeables sur le site de l'Ordre des architectes à l'adresse suivante : http://www.architectes.org/les-textes-r%C3%A9gissant-la-profession et sur www.legifrance.gouv.fr)

DEONTOLOGIE

Nous respectons un code de déontologie et nous nous devons de vous le faire savoir. Le code est à lire ici : http://www.architectes.org/code-de-deontologie-des-architectes

CONSEILS

KAMI ARCHITECTURE s'engage à répondre à chaque sollicitation. Nous trouverons les solutions les plus adaptées pour répondre à vos attentes et respecter les délais nécessaires et légaux de votre projet.

ACCOMPAGNEMENT

KAMI ARCHITECTURE assume ses missions en toute intégrité et clarté afin d'éviter toute situation incompatible avec nos obligations professionnelles. Pendant toute la durée de contrat, KAMI ARCHITECTURE vous apporte le concours de son savoir et de son expérience.

CONFIDENTIALITÉ

KAMI ARCHITECTURE est tenu au secret en raison de son activité professionnelle. Vous pouvez donc venir discuter librement de votre projet en agence ou par téléphone.

OBJECTIVITÉ

KAMI ARCHITECTURE s'engage à faire preuve d'objectivité et d'équité lorsqu'il est amené à donner son avis. Il en est de même lorsqu'il formule une appréciation sur la compétence ou la qualité d'une entreprise ou sur la qualité de l'exécution de ses ouvrages.

INFORMATIONS PRÉ CONTRATUELS

KAMI ARCHITECTURE applique l'article L. 111-1 du code de la consommation, KAMI ARCHITECTURE doit communiquer au maître d'ouvrage particulier, de manière lisible et compréhensible, un certain nombre d'informations obligatoires préalablement à la signature du contrat, que vous retrouverez dans ce présent devis.

CONTRATS

KAMI ARCHITECTURE utilise les contrats de l'Ordre des Architectes afin de garantir les droits et devoirs de chacun, définissant la nature et l'étendue de ses missions ou de ses interventions ainsi que les modalités de rémunération. Une copie des contrats type peut vous être envoyé sur simple demande de votre part.

ASSURANCES

- KAMI ARCHITECTURE adhère à la Mutuelle des Architectes Français, sous la police d'assurance N°162917/B. L'agence peut donc exercer et vous apporter les assurances nécessaires à vos projets. Une copie de cette attestation est en annexe de chaque contrat.
- KAMI ARCHITECTURE conseille ses clients sur l'assurance dommage ouvrage lors de la réalisation de leur projet.

PROTECTION EMPRUNTEURS

KAMI ARCHITECTURE applique l'Annexe SCRIVENER, Protection des emprunteurs dans le domaine de l'immobilier, c'est une obligation légale de protection du consommateur en cas de refus de prêt.

RETOUR CLIENTS

KAMI ARCHITECTURE a mis en place un questionnaire d'évaluation que chaque client s'engage à remplir, pour une amélioration constante. De plus, en cas de litige, nous chercherons toujours le compromis afin d'aller dans le sens de la réussite.

Propriété intellectuelle KAMI ARCHITECTURE S.A.S. / Informations et conditions générales de prestations et de prix en annexe du présent document.